Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 1

Artikel: Pour un fédéralisme efficace

Autor: Chopard, Théo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour un fédéralisme efficace

Ce mémoire

– de même que l'Annuaire 1965 de la NSH: «Le fédéralisme face à l'avenir» – est né de la préoccupation de maintenir la vitalité du fédéralisme suisse. Des expériences qui démontrent que les structures politiques, dans divers domaines, ne sont plus entièrement adaptées aux exigences d'aujourd'hui et de demain ont engagé la NSH à tirer certaines conclusions. Elle suggère la création d'une

Fondation pour un renouveau du fédéralisme

au sein de laquelle la Confédération, les cantons, les citoyens et les organismes qu'ils constituent librement coopéreront.

Une organisation spéciale apparaît nécessaire; elle aura pour objectifs:

d'étudier les incidences fondamentales du développement de l'habitat et de la croissance économique sur le fonctionnement du fédéralisme;

d'offrir aux cantons et à la Confédération ses services pour préciser ces incidences;

de poursuivre l'étude des suggestions et propositions faites au sein des conférences des chefs des divers départements cantonaux et d'en promouvoir la réalisation;

de stimuler, par une documentation et des informations appropriées, la circulation des idées entre les cantons; de confier à des institutions ou personnes certains travaux de recherche portant sur l'évolution du fédéralisme et son fonctionnement.

L'organisation se vouera systématiquement à ajuster le fédéralisme suisse aux nécessités nouvelles et à en accroître l'efficacité.

Ces objectifs méritent l'attention – et l'appui de tous.

Tant en ce qui concerne les rapports entre les cantons qu'entre ces derniers et la Confédération, les problèmes de collaboration revêtent une acuité grandissante.

Les structures deviennent toujours plus complexes – mais la collaboration est déficiente

Le processus de concentration économique et un accroissement particulièrement rapide de la population dans certaines régions ont progressivement forgé, au cours des dernières décennies, des ensembles régionaux dont les intérêts et les limites ne concordent plus exactement avec les frontières cantonales. Dans le cadre de ces ensembles «intercantonaux», la collaboration politique ne répond plus aux exigences nouvelles. En conséquence, nombre de tâches d'utilité publique n'ont pas été – et ne sont plus – résolues comme elles devraient l'être.

A la suite du renforcement de certains pôles d'attraction, la vitalité de diverses régions moins favorisées a été affaiblie. En dépit des subventions fédérales, les ressources économiques et démographiques de divers cantons ne suffisent plus pour opposer un contrepoids efficace aux régions dont l'évolution économique est particulièrement dynamique. Cependant, une coopération plus intense et plus systématique entre les cantons les moins favorisés permettrait de toute évidence d'atteindre des résultats nettement meilleurs que dans la situation présente, caractérisée par l'absence d'une coordination des efforts.

Le problème de la collaboration entre les cantons qui connaissent une croissance économique rapide est également posé. Pour ces deux groupes de cantons, il s'agit au premier chef d'ajuster les infrastructures aux nécessités nouvelles. Les conséquences des déficiences de l'organisation et de la coopération dans le secteur public qui détermine largement l'aménagement des infrastructures – apparaissent toujours plus graves et plus paralysantes. Elles ont notamment contribué à empêcher une intégration des divers plans d'aménagement du territoire dans une conception plus large englobant des régions entières. En conséquence, la Confédération ne peut que difficilement promouvoir un aménagement du territoire à l'échelon national.

Compétition entre la Confédération et les cantons

La collaboration entre la Confédération et les cantons est également demeurée en deçà des exigences. Dans nombre de domaines, Confédération et cantons agissent simultanément. Les domaines pour lesquels soit la première, soit les seconds ont une compétence exclusive deviennent toujours plus rares. Les attributions – tant législatives qu'administratives – de la Confédération et des cantons empiètent les unes sur les autres. Cet état de choses est en passe de paralyser les initiatives. Un nouvel instrument de travail est donc nécessaire pour surmonter ces difficultés.

Recherche fondamentale

Des études approfondies portant sur les relations de cause à effet entre le développement de l'habitat, la croissance économique et leurs répercussions sur le fonctionnement du fédéralisme sont devenues indispensables. Les frontières des communes et des cantons ne correspondant plus, dans nombre de cas, avec les régions en voie de constitution organique, l'information, la connaissance des faits sont devenues insuffisantes. Si les divers organes administratifs sont plus ou moins bien informés sur l'évolution qui se poursuit dans le champ de leurs attributions politiques, ils ne le sont que très imparfaitement sur les changements qui s'amorcent et se poursuivent dans les régions qui chevauchent sur plusieurs cantons. Jusqu'à maintenant, ces modifications n'ont encore guère fait l'objet d'études systématiques.

C'est pourquoi il paraît nécessaire de créer un organisme spécialement chargé de ces investigations. Il ne se vouerait cependant pas exclusivement à des recherches fondamentales; il étudierait aussi des questions concrètes pour le compte des cantons, de la Confédération et d'autres groupements.

Un centre d'étude et de coordination à la disposition de la Confédération et des cantons

Les contacts entre les cantons et la Confédération sont assurés en partie par les conférences des chefs des départements cantonaux. Les représentants du pouvoir central et des cantons formulent souvent des suggestions relatives à la manière de résoudre tel ou tel problème. Dans la plupart des cas cependant, elles demeurent sans suite parce que l'on ne dispose pas de l'instrument de travail qui est nécessaire pour les réaliser. C'est pourquoi la NSH propose de créer un centre d'étude, d'information et de coordination qui étudierait les problèmes concrets en suspens pour le compte de la Confédération et des cantons.

Dans l'ensemble, le Conseil fédéral et l'administration fédérale sont informés dans les grandes lignes sur les réalités suisses et leur évolution. En revanche, leur connaissance des conditions cantonales et régionales est trop limitée pour leur permettre d'élaborer des propositions concrètes relatives à la solution de problèmes relevant avant tout de la compétence des cantons (prescriptions relatives aux soumissions et à la construction, coordination dans le domaine de l'instruction publique, standardisation des équipements des services publics, régulation du marché du travail, etc.)

De leur côté, les gouvernements et administrations des cantons sont à tel point absorbés par des tâches qui limitent leur horizon qu'ils ont de la peine à penser en termes «intercantonaux». L'insuffisance déjà citée de l'information et de la circulation des idées concourt à cet état de choses.

C'est pourquoi il serait opportun, aux fins de préciser les questions que ni les administrations cantonales, ni les organes de la Confédération ne peuvent étudier à fond, de confier cette tâche à des groupes de travail ad hoc, au sein desquels la Confédération et les cantons seraient représentés; des représentants qualifiés de la science seraient chargés de compléter les informations et de les analyser. Il serait concevable que la Confédération et les cantons délèguent des tâches de ce genre à des secrétariats permanents des conférences des chefs des départements cantonaux. Il serait cependant préférable de créer un organe central à la disposition de toutes les conférences. Cela ne signifie pas que toutes les tâches devraient être menées à chef par cet organe. Selon les besoins, il devrait avoir la possibilité de les déléguer à d'autres institutions et personnes. La Confédération et les cantons devraient mettre à disposition leurs propres experts. Cette conception permettrait d'éviter que les rapports et conclusions ne soient établis et les propositions formulées dans une optique trop étroite.

Autant de fédéralisme que possible

Ces propositions visent non pas à «surmonter» le fédéralisme, mais à lui rendre toute sa vitalité et à en assurer un fonctionnement optimum. Les expériences faites ailleurs montrent à quel point un bon fonctionnement du fédéralisme est de nature à prévenir tout excès de centralisation, à stimuler l'intérêt des citoyens pour la chose publique et à atténuer les tensions entre les diverses parties du pays, les régions linguistiques et les confessions.

Certes, nous enregistrons une augmentation du nombre des tâches qui doivent être résolues compte tenu des intérêts du pays tout entier. Elles ne pourront l'être dans un esprit fédéraliste que si l'on élabore une «stratégie» nouvelle de la collaboration et de la coordination. La NSH est d'avis que la création de l'organe qu'elle préconise est de nature à faciliter la conception de cette «stratégie».

Une proposition de la NSH

En conséquence, la NSH suggère la constitution d'une fondation qui prendrait cette tâche en charge. A cet effet, la société met à disposition un modeste capital initial. Cependant, le financement devrait être assuré d'emblée par d'autres contributions. Comme ce sont avant tout des problèmes d'intérêt général qui se posent, le financement de cette institution devrait être assuré pour moitié par la Confédération et pour moitié par les cantons. Les dépenses exigées par les travaux de recherche pourraient être, dans chaque cas d'espèce, couvertes par des contributions publiques et privées. Quoi qu'il en soit, un financement commun contribuerait dès le début à créer la confiance indispensable à toute activité fructueuse.

La Nouvelle Société helvétique, totalement indépendante à l'égard des partis, des groupements économiques, sociaux et confessionnels, offre la possibilité d'un examen objectif des problèmes nationaux. Elle souhaite que, sous son égide, les milieux les plus larges participent à cette fondation et coopèrent au sein de ses organes. Par la réalisation de cette proposition, la Confédération et les cantons ne disposeront pas seulement d'un nouvel instrument de travail: ils renforceront par son intermédiaire les contacts avec l'opinion publique, de la compréhension et de l'adhésion de laquelle dépendent l'existence et le bon fonctionnement de nos institutions.

Nouvelle Société helvétique

Théo Chopard, président central, Kramgasse 12, Berne.